



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PEP

Question écrite n° 50539

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des épargnants aux revenus modestes qui, ayant ouvert un plan d'épargne populaire, l'ont clôturé en 1996 ou 1997 pour récupérer les sommes versées et les primes versées par l'Etat. Il lui expose que les intéressés se sont vu indiquer par l'établissement gestionnaire du plan qu'une clôture du PEP avec exonération ou un retrait partiel fait en 1996 ou en 1997 avant le paiement de la prime ne permet pas de bénéficier de la prime d'Etat pour 1996 alors que des versements ont pourtant été effectués au titre de cette année. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réponse il entend apporter à ces catégories d'épargnants qui pensaient pouvoir bénéficier de la prime d'Etat pendant les dix ans prévus au contrat et qui s'estiment désormais lésés dans leurs droits.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50539

Rubrique : Epargne

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1842